



Tél : 01.76.82.64.52

# FACE AU MÉPRIS TOTAL DE LA DIRECTION NON AU TRAVAIL À LA CARTE

Les salariés du Bâtiment K n'ont pas attendu longtemps pour se faire entendre.

Mardi matin, l'ensemble des travailleurs de ce bâtiment ont arrêté le travail pour demander des explications suite à l'annonce de la direction de repasser en horaires alternés matin et soir (2x8) au mois d'octobre...alors qu'il n'y a qu'une seule équipe.

L'ensemble du personnel s'est exprimé auprès du chef de département : « C'est un non catégorique ».

Cela fait trois années que l'on fonctionne en horaires du matin et il n'y a aucune raison valable de la part de la direction pour cette nouvelle décision. Pourquoi changer les choses sans raison ?

**Nous ne sommes pas d'accord avec ce projet, alors, Messieurs de la direction, comptez sur nous pour vous montrer notre désaccord à de nouvelles occasions.**

## FLINS + : CE QUI PRIME, CE SONT LES SALAIRES

250 € brut, voilà ce que nous allons toucher avec la paie de juillet en guise d'intéressement local.

Cet argent est mieux dans nos poches que dans celles de la direction, mais :

- l'année dernière, le montant de la prime était pratiquement du double : 450 €
- comme d'habitude, les travailleurs intérimaires ne vont rien toucher. Pour la direction ce ne sont pas des travailleurs comme les autres.
- Cette prime est aléatoire. La direction nous verse ce qu'elle veut en fonction de critères qu'elle-même décide : présentisme, accident du travail, maladie (il y a aussi le tri des déchets, la consommation d'eau et autres critères du même acabit.). Plus nous sommes présents, moins nous sommes malades et plus nous toucherions d'argent. Comme si nous faisons exprès de tomber malade ou de nous blesser à l'usine !
- Le versement de cette prime permet à la direction de Renault d'être exonérée de certaines charges sociales et surtout d'encore moins augmenter les salaires de base de tous les travailleurs.

**Une prime, c'est un jour**

**Une augmentation de salaires, c'est pour tous les jours.**

À l'occasion de notre enquête salaire en février, les travailleurs ont estimé qu'en moyenne c'était 400 € qui manquaient tous les mois.

Aujourd'hui, alors que pratiquement six mois se sont écoulés, les prix sont encore plus élevés et certains continuent d'augmenter.

**Pour de vraies augmentations de salaire, pour qu'elles soient indexées sur l'augmentation des prix avec un minimum de 400 € pour tous.**

## **PRIME DE NUIT : ELLE VA BAISSER AVEC LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE**

La direction ne veut pas dire clairement comment seront payés les travailleurs de la nouvelle équipe de nuit de l'Emboutissage et de Tôlerie.

Elle veut cacher le fait qu'il y aura une baisse de la prime de nuit.

Il y a trois primes pour l'équipe de nuit :

- La prime panier de 142 € (le montant est fixe)
- La prime globale (le montant est en fonction de la classification )
- La prime d'inconfort (le montant est de 20% de l'appointement mensuel)

C'est sur cette dernière que nous allons être volés puisque la base «appointement mensuel» a baissé avec l'application de la nouvelle convention collective de la métallurgie.

Depuis le 1er janvier 2024, la prime d'ancienneté a été retirée de cette base.

**Pour résumer, chaque travailleur perdra l'équivalent de 20% de sa prime d'ancienneté.**

**Nous nous tenons à votre disposition pour plus d'explications.**

## **SI ON NE VEUT PAS SE FAIRE VOLER...**

Certains camarades intérimaires de l'Emboutissage ne touchent pas les primes de nuisances alors qu'ils y ont droit.

Très régulièrement, ils sont obligés de faire des démarches pour la toucher. Renault et les agences d'intérim se renvoient la balle.

Pourtant c'est simple, il faut que cette prime soit sur la paie !

**Sur cela, comme sur le reste, soyons vigilants et surveillons bien nos feuilles de paie.**